



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMÉRO SPÉCIAL

DU

7 décembre 2015

Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :
<http://www.rhone.gouv.fr>

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité
auprès des différents services concernés*

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'AIN

- Décision n° 2015-11-001-CCI de l'Ain du 30 novembre 2015 : attribution de subvention dans le cadre du festival de la photographie industrielle d'Oyonnax ;
- décision n° 2015-11-002-CCI de l'Ain du 30 novembre 2015 : budget primitif pour l'exercice 2016 ;
- décision n° 2015-11-003-CCI de l'Ain du 30 novembre 2015 : avis de la chambre sur les documents d'urbanisme ;
- décision n° 2015-11-004-CCI de l'Ain du 30 novembre 2015 : Espace de polarisation Ain/Savoie/Haute-Savoie : École des managers ;
- décision n° 2015-11-005-CCI de l'Ain du 30 novembre 2015 : Fonds d'intervention pour la formation ;
- décision n° 2015-11-006-CCI de l'Ain du 30 novembre 2015 : participation à l'illumination du square Joubert ;
- décision n° 2015-11-007-CCI de l'Ain du 30 novembre 2015 : représentations et désignations ;
- décision n° 2015-11-008-CCI de l'Ain du 30 novembre 2015 : attribution de subvention au concours des apprentis du CECOF dans le cadre du Salon du gourmet d'Ambérieu-en-Bugey.

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

- Arrêté SG n° 2015-73 du 7 décembre 2015 relatif à la modification de la composition de la commission académique d'action sociale de l'académie de Grenoble.

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015**Objet : FESTIVAL DE PHOTOGRAPHIE INDUSTRIELLE D'OYONNAX**

MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUQUY - MME DAMELET - MM. FONTENAT - FRATTA - GINOT - GIREAU - GUDERZO - JOUSSEAU - LUGAND - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. REY - VERNE

Intervention de Dominique Cauquy - Trésorier

La Chambre a été sollicitée par le comité du **Festival de Photographie Industrielle d'Oyonnax**.

Le festival est porté par l'association CAVO Photo et prévu du 30 septembre au 1er octobre 2016, dans le but de donner une vision positive de l'usine et de l'industrie.

Le programme de la manifestation, pour laquelle 18 photographes sont d'ores et déjà pressentis, porterait sur des expositions de photos et de vidéos, issues principalement des photothèques des photographes, mais aussi sur des conférences, des rencontres entre les artistes photographes, les publics scolaire et industriel.

Compte tenu de notre attachement à la valorisation du patrimoine industriel mais eu égard à nos restrictions budgétaires, le Bureau vous propose l'attribution d'une contribution exceptionnelle de 1 500 € aux promoteurs de cette opération, assortie d'un soutien pour la communication auprès des entreprises.

L'Assemblée, vu l'exposé de Dominique Cauquy, Trésorier, donne son accord pour l'attribution d'une contribution exceptionnelle de 1 500€ aux promoteurs de cette opération, assortie d'un soutien pour la communication auprès des entreprises.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	33
- Nombre de Membres présents	19
- Nombre de voix pour	19
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015**Objet : BUDGET PRIMITIF 2016**

Membres élus présents : MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUQUY - MME DAMELET - MM. FONTENAT - FRATTA - GINOT - GIREAU - GUDERZO - JOUSSEAU - LUGAND - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. REY - VERNE

Intervention de M. Dominique CAUQUY, Trésorier

Lors de la commission des finances régionale du 5 juin 2015 sur les hypothèses de répartition de la ressource fiscale, la CCIR Rhône-Alpes a attribué à la CCI de l'Ain une contribution 2016 qui s'éleverait à 5 327 000 €, contre 6 060 000 € en 2015 (-12%). Toutefois, lors du Bureau régional du 30 septembre et pour tenir compte de la baisse de la contribution à CCI France, cette dotation a été revue à 5 356 872 €.

Entre la baisse de la ressource fiscale et la perte des produits financiers liés au placement de la trésorerie (en baisse de près de 60% après le versement de la contribution exceptionnelle de plus de 5 millions d'euros), c'est plus de 800 000 € de compression de charges qui sont à opérer pour l'exercice budgétaire 2016.

Ce budget primitif pour l'exercice 2016 s'appuie donc sur les orientations fournies par la CCIR Rhône-Alpes et sur les différentes décisions prises depuis plusieurs exercices ou à prendre par la Chambre pour compresser le niveau de ses charges de fonctionnement.

1. RAPPEL : LES DONNEES REGIONALES**1.1. Répartition régionale**

La CCI R Rhône-Alpes répartit la ressource fiscale selon les choix arrêtés par le Bureau en janvier 2012, ajustée des impacts de la régionalisation sur les fonctions support (informatique, comptabilité, ressources humaines). Elle tient également compte des projets régionaux en cours de déploiement.

La ressource fiscale affectée en Rhône-Alpes devrait donc s'élever à 81 169 K€, dont 2 159 K€ dédiés au budget de CCI France ; après imputation du budget de la CCI R Rhône-Alpes, des fonctions régionales et des projets régionaux, il resterait 66 550 K€ disponibles pour les CCI T, dont environ 8% pour notre compagnie, soit 5 356 872 €.

1.2. Orientations budgétaires

Les orientations budgétaires sont les suivantes :

- une poursuite de la compression des charges de fonctionnement ; une revue de détail des subventions et des cotisations a ainsi été effectuée. Les actions seront dimensionnées au plus juste pour atteindre les objectifs tout en limitant la charge budgétaire.
- un ajustement global des effectifs aux ressources prévisionnelles : le non-remplacement des départs des agents est systématiquement analysé en regard de la pérennisation des missions portées par le poste concerné. Les services concernés s'organiseront en conséquence.
- des actions conformes aux priorités régionales des schémas sectoriels, reprises dans le contrat d'objectifs et de performance signé avec l'Etat.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : RECONDUCTION**1.3. Dispositions générales**

- les frais de gestion sont ajustés (mais certains contrats de maintenance sont cependant revalorisés) ; un effort de compression des charges vient compléter la régionalisation de certaines dépenses liées aux fonctions support,
- les charges de personnel (refacturées par la CCIR Rhône-Alpes à l'euro l'euro) sont désormais calculées par un outil national en lien avec le SIRH. Les paramètres variables sont donc fixés soit par CCI France, soit par la CCIR Rhône-Alpes,
- les coûts de l'énergie sont ajustés aux consommations et revalorisés.

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2016**

1.4. Opérations non reconduites et incidences sur l'organisation des services

Dans le respect des orientations budgétaires, diverses modifications dans l'organisation des services sont à prendre en compte :

- o Direction Générale :
 - Administration Gestion :

Deux agents du Pôle patrimoine ayant demandé le bénéfice du dispositif Congé de Transition ne sont pas remplacés, leurs missions restantes étant réparties sur les effectifs restant au sein du service AG. Les postes correspondants seront supprimés à l'issue du Congé de Transition.

- Communication :

Est supprimé un poste d'assistante rendu disponible par le départ en retraite de l'agent titulaire au 30 septembre 2015 et n'ayant pas été remplacé.

- o Direction Emploi Formation Apprentissage :

Un poste d'assistante administrative est supprimé, poste rendu disponible par la démission de la titulaire et permettant la réorganisation des missions d'accueil et d'assistance administrative tant de l'EGC que de l'ECAM. Un poste de coordinateur pédagogique informatique à mi-temps non pourvu est supprimé au profit du passage à temps plein du coordinateur pédagogique anglais et international.

- o Direction Appui aux Entreprises :
 - Création Transmission Pôle Documentation Fichier

Pour mémoire, un poste d'assistante administrative, rendu disponible par le départ en retraite de l'agent au 30 mars 2015 et supprimé dans le cadre du budget primitif 2015, produira ses effets en année pleine sur l'exercice 2016.

1.5. Incidence des opérations en cours

- le gel de la commercialisation de la formation EDM,
- le gel des fonds d'intervention R&D et en faveur des entreprises,
- la perte de l'un des locataires du bâtiment Centre des Entrepreneurs,
- la perte des locataires du bâtiment Magistrature en fin d'exercice 2016,
- la poursuite de la montée en puissance des actions de formation continue,
- la prolongation des opérations d'animation commerciale de la Plastics Vallée, de Plaine de l'Ain Côtière, Belley et de Manager de centre-ville de BOURG.

1.6. Opérations nouvelles

- néant

2. BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est également fortement limité au strict renouvellement nécessaire à la poursuite des activités de la Chambre, faute de fonds de roulement disponible à la planification sur plusieurs exercices d'investissements importants.

2.1. Opérations générales d'investissement

- le renouvellement courant des logiciels, 6 000 €,
- le renouvellement d'un véhicule, 15 000 €
- le renouvellement courant des matériels informatiques, 13 000 €,
- le renouvellement d'installations techniques générales pour 40 000 €
- le renouvellement courant des mobiliers, 5 000 €,
- le gel des programmes de travaux immobiliers :
 - optimisation des normes énergétiques de l'Hôtel Consulaire,
 - remise aux normes du bâtiment Magistrature.

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2016**

2.2. Incidence des opérations en cours

- des investissements complémentaires en logiciels EGC, 6 000 €,
- des investissements de rénovation du Centre des Entrepreneurs, 35 000 €,
- des investissements complémentaires en matériels informatiques EGC, 15 000 €,
- des investissements complémentaires en mobiliers CCI Formation, 4 000 €,
- la fin des apports aux fonds de prêts des associations de 1 516 800 € sur 4 exercices, consécutif à l'assemblée générale de mars 2012.

3. EQUILIBRE BUDGETAIRE

3.1. Les Charges

	Exécuté 2014	Rectificatif 2015	Primitif 2016
Achats marchandises	9 677 €	9 608 €	10 120 €
Salaires et indemnités	43 494 €	41 994 €	41 994 €
Charges sociales	10 110 €	8 000 €	9 770 €
Achats et charges externes	6 431 694 €	6 474 719 €	6 094 852 €
Impôts et taxes	102 156 €	104 704 €	108 153 €
Dotation amort. provisions	484 334 €	442 805 €	403 838 €
Concours financiers (1)	496 526 €	529 370 €	383 628 €
Intérêts des emprunts	1 590 €	0 €	0 €
Charges except. et IS	5 363 936 €	30 770 €	30 000 €
Total des charges	12 943 517 €	7 641 970 €	7 082 355 €
Résultat bénéficiaire	-	529 €	-
Total général	12 943 517 €	7 642 499 €	7 082 355 €

Principales variations des charges :

- la baisse des achats et charges externes par la compression continue des dépenses de fonctionnement tant opérationnelles que liées à l'entretien du patrimoine,
- la baisse des charges de personnel refacturées par la CCIR Rhône-Alpes en charges externes (hors indemnités exceptionnelles liées aux 3 agents en congé de transition),
- la baisse des concours financiers (voir détail ci-dessous),
- la hausse des divers impôts liés au patrimoine immobilier.

(1) détail des concours financiers

Bénéficiaires	Primitif 2016
Contribution MEA	150 000 €
Fonds développement enseignement	76 000 €
Contribution Alimentec	60 915 €
ECAM	50 000 €
Challenge des unions commerciales	12 000 €
Fonds de développement économique	10 853 €
Manager centre-ville de Bourg	10 000 €
Fonds de concours du Tribunal de commerce	6 800 €
SMBVS	1 650 €
Divers (plusieurs bénéficiaires)	5 410 €
Total	383 628 €

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2016**

3.2. Les produits

	Exécuté 2014	Rectificatif 2015	Primitif 2016
Ressource fiscale	6 681 936 €	6 060 000 €	5 356 872 €
Ventes	28 366 €	26 000 €	24 000 €
Production vendue	774 914 €	851 048 €	903 222 €
Subventions	325 120 €	461 134 €	462 242 €
Produits financiers	332 872 €	193 200 €	50 000 €
Reprise sur provisions	100 466 €	0 €	0 €
Produits exceptionnels	52 268 €	51 117 €	50 267 €
Total des produits	8 295 942 €	7 642 499 €	6 846 603 €
Résultat déficitaire	4 647 575 €	- €	235 752 €
Total général	12 943 517 €	7 642 499 €	7 082 355 €

Principales variations des produits :

- la baisse de la ressource fiscale,
- la montée en puissance des actions de formation continue,
- le relatif maintien des subventions,
- la stabilité de l'affectation de taxe d'apprentissage,
- la baisse de la rentabilité des produits financiers (faute de trésorerie à placer).

3.3. La Capacité d'autofinancement

	Exécuté 2014	Rectificatif 2015	Primitif 2016
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable cession	224 100 €	0 €	0 €
Dotation amort provision	484 335 €	442 805 €	403 838 €
Résultat positif	0 €	529 €	0 €
Total augmentation	708 435 €	443 334 €	403 838 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	51 117 €	51 117 €	50 267 €
Reprise sur provisions	317 462 €	0 €	0 €
Déficit de l'exercice	4 647 575 €	0 €	235 752 €
Total diminution	5 016 154 €	51 117 €	286 019 €
Capacité d'autofinancement	-4 307 719 €	+392 217 €	+117 819 €

3.4. Les opérations en capital

	Exécuté 2014	Rectificatif 2015	Primitif 2016
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	21 192 €	48 000 €	12 000 €
Immobilisations corporelles	493 736 €	728 030 €	127 000 €
Immobilisations financières	411 178 €	379 200 €	0 €
Remboursement emprunts	197 441 €	0 €	0 €
Augmentation des stocks	4 736 €	0 €	0 €
Total des emplois	1 128 283 €	1 155 230 €	139 000 €
<u>Ressources :</u>			
CAF	-4 307 719 €	+392 217 €	+117 819 €
Cession immobilisations	223 591 €	0 €	0 €
Emprunts et dettes financières	1 910 €	0 €	0 €
Total des ressources	-4 082 218 €	392 217 €	117 819 €
Prélèvement sur le fonds de roulement	5 210 501 €	763 013 €	21 181 €
Excédent sur le fonds de roulement	-	-	-

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015

Objet : BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget prévoit donc un résultat de fonctionnement en déficit, conséquence partielle de charges budgétaires exceptionnelles liées :

- aux élections consulaires de fin d'exercice 2016 (pour un montant budgété de 75 000 €),
- au financement des indemnités des agents en congés de transition (pour un montant de 99 987 €).

La capacité d'autofinancement est toutefois positive et le prélèvement sur le fonds de roulement reste limité à une très faible part des investissements, conformément aux décisions d'assemblée générale précédentes. Hors opérations exceptionnelles, ce budget présenterait donc un excédent sur le fonds de roulement.

Ce résultat est assuré par la poursuite de la compression des charges de fonctionnement et, notamment, par la suppression des postes suivants, tous non pourvus :

- à la Direction Générale, Service Administration Gestion, Pôle patrimoine, deux postes (responsable du pôle patrimoine et employé administratif), au terme des congés de transition des agents. Au Pôle Communication, un poste d'assistante administrative,
- à la Direction Emploi Formation Apprentissage, deux postes (coordinateur pédagogique informatique à mi-temps et assistante administrative).

Pour mémoire, à la Direction de l'Appui Aux Entreprises, Service Création Transmission, Pôle Documentation Fichier, un poste d'assistante administrative, supprimé au budget primitif 2015, produit ses effets en année pleine sur 2016.

Conformément aux décisions prises par les assemblées générales précédentes, les investissements seront autofinancés notamment par un prélèvement sur le fonds de roulement.

Conséquence de la baisse de la ressource fiscale connue sur les exercices précédents et qui devrait s'établir à 5 356 872 € pour 2016 (-12% par rapport à 2015), mais également dans la perspective de la baisse qui ne manquera pas d'avoir lieu sur l'exercice 2017, la Chambre est contrainte d'adapter dès aujourd'hui son périmètre d'action, ses charges, donc son organisation.

L'exercice 2017, première année de la future nouvelle mandature, sera en effet d'ores et déjà marqué par une nouvelle baisse de la ressource fiscale et nécessite, dès ce budget pour l'exercice 2016, l'anticipation du redimensionnement du périmètre de la Chambre.

La Commission des Finances du 6 novembre 2015 a émis un avis favorable sur le budget primitif pour l'exercice 2016 ainsi présenté et ses décisions organisationnelles, budget tel qu'il a été présenté à l'Assemblée Générale de la CCI de Région Rhône-Alpes du 30 octobre 2015.

Il est demandé à l'assemblée générale d'approuver ce budget primitif pour l'exercice 2016 et les délibérations suivantes :

- à la Direction Générale, Service Administration Gestion, Pôle patrimoine, la suppression de deux postes (responsable du pôle patrimoine et employé administratif), au terme des congés de transition des agents. Au Pôle Communication, la suppression d'un poste d'assistante administrative,
- à la Direction Emploi Formation Apprentissage, la suppression de deux postes (coordinateur pédagogique informatique à mi-temps et assistante administrative) et le passage à temps plein d'un poste de coordinateur pédagogique anglais et international (actuellement à 80%).

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2016**

L'Assemblée,

- **Vu l'exposé de Dominique Cauquy, Trésorier**
- **Vu l'avis de la Commission des Finances,**

après examen et échanges d'observations, et après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2016 et les délibérations suivantes :

- **à la Direction Générale, Service Administration Gestion, Pôle patrimoine, la suppression de deux postes (responsable du Pôle Patrimoine et employé administratif), au terme des congés de transition des agents. Au Pôle Communication, la suppression d'un poste d'assistante administrative.**
- **A la Direction Emploi Formation Apprentissage, la suppression de deux postes (coordinateur pédagogique informatique à mi-temps et assistante administrative) et le passage à temps plein d'un poste de coordinateur pédagogique anglais et international (actuellement à 80%).**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 33
- Nombre de Membres présents 19
- Nombre de voix pour 19
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015**Objet : BUDGET PRIMITIF 2016 - ANNEXE BUDGETAIRE**

A.1/ service général

Charges	Exécuté 2014	Rectificatif 2015	Primitif 2016
Achats marchandises	9 677 €	9 608 €	10 120 €
Salaires	43 494 €	41 994 €	41 994 €
Charges sociales	9 915 €	8 000 €	9 500 €
Achats et charges externes	5 082 367 €	4 953 518 €	4 671 230 €
Impôts et taxes	78 999 €	81 379 €	84 502 €
Dotations amort. et prov.	316 108 €	267 043 €	241 109 €
Concours financiers	393 294 €	384 393 €	257 628 €
Intérêts des emprunts	184 €	-	-
Contributions versées aux services	1 210 906 €	1 221 392 €	921 244 €
Charges exceptionnelles	5 091 656 €	-	-
IS	47 575 €	30 770 €	30 000 €
Total des charges	12 284 175 €	6 998 097 €	6 267 327 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	12 284 175 €	6 998 097 €	6 267 327 €

Produits	Exécuté 2014	Rectificatif 2015	Primitif 2016
Ressource fiscale	6 681 936 €	6 060 000 €	5 356 872 €
Ventes	28 366 €	26 000 €	24 000 €
Production vendue	421 487 €	402 526 €	391 501 €
Subventions	134 965 €	259 534 €	257 242 €
Produits financiers	119 443 €	193 200 €	50 000 €
Autres produits	55 965 €	25 539 €	42 054 €
Reprise sur provisions	100 466 €	-	-
Produits exceptionnels	1 151 €	-	-
Total des produits	7 543 779 €	6 966 799 €	6 121 669 €
Résultat déficitaire	4 740 396 €	31 298 €	145 658 €
Total général	12 284 175 €	6 998 097 €	6 267 327 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2014	Rectificatif 2015	Primitif 2016
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable des actifs cédés	509 €		
Dotations amort. et prov.	316 109 €	267 043 €	241 109 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	316 618 €	267 043 €	241 109 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	104 033 €	-	-
Déficit de l'exercice	4 740 396 €	31 298 €	145 658 €
Total diminution	4 844 429 €	31 298 €	145 658 €
Capacité d'autofinancement	-4 527 811 €	235 745 €	95 451 €

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2016 - ANNEXE BUDGETAIRE**

Opérations en capital	Exécuté 2014	Rectificatif 2015	Primitif 2016
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	21 192 €	12 000 €	6 000 €
Immobilisations corporelles	149 659 €	564 030 €	90 000 €
Immobilisations financières	411 178 €	379 200 €	-
Remboursement des emprunts	92 000 €	-	-
Opérations interservices	5 500 €	43 528 €	20 631 €
Total des emplois	684 265 €	998 758 €	116 631 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	-4 527 811 €	235 745 €	95 451 €
Emprunts et dettes financières	1 575 €	-	-
Total des ressources	-4 526 236 €	235 745 €	95 451 €
Prélèvement fonds de roulement	5 210 501 €	763 013 €	21 180 €
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

A.2/ Service formation

Charges	Exécuté 2014	Rectificatif 2015	Primitif 2016
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	195 €	-	-
Achats et charges externes	1 311 772 €	1 455 961 €	1 378 958 €
Impôts et taxes	11 752 €	11 820 €	11 976 €
Dotations amort. et prov.	139 584 €	150 926 €	137 892 €
Concours financiers	126 594 €	144 977 €	126 000 €
Intérêts des emprunts	1 406 €	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	224 401 €	-	-
Total des charges	1 815 704 €	1 763 684 €	1 654 826 €
Résultat bénéficiaire	127 298 €	100 191 €	-
Total général	1 943 002 €	1 863 875 €	1 654 826 €

Produits	Exécuté 2014	Rectificatif 2015	Primitif 2016
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	273 706 €	369 650 €	433 690 €
Subventions	190 155 €	201 600 €	205 000 €
Produits financiers	213 429 €	-	-
Autres produits	3 689 €	20 116 €	-
Reprise sur provisions	-	-	-
Contributions reçues des services	1 210 906 €	1 221 392 €	921 244 €
Produits exceptionnels	51 117 €	51 117 €	50 267 €
Total des produits	1 943 002 €	1 863 875 €	1 610 201 €
Résultat déficitaire	-	-	44 625 €
Total général	1 943 002 €	1 863 875 €	1 654 826 €

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2016 - ANNEXE BUDGETAIRE**

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2014	Rectificatif 2015	Primitif 2016
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable des actifs cédés	223 591 €	-	-
Dotations amort. et prov.	139 584 €	150 926 €	137 892 €
Résultat positif	127 298 €	100 191 €	-
Total augmentation	490 473 €	251 117 €	137 892 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	51 117 €	51 117 €	50 267 €
Reprise sur provisions	213 429 €	-	-
Déficit de l'exercice	-	-	44 625 €
Total diminution	264 546 €	51 117 €	94 892 €
Capacité d'autofinancement	225 927 €	200 000 €	43 000 €

Opérations en capital	Exécuté 2014	Rectificatif 2015	Primitif 2016
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	36 000 €	6 000 €
Immobilisations corporelles	344 077 €	164 000 €	37 000 €
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	105 441 €	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	449 518 €	200 000 €	43 000 €
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	225 927 €	200 000 €	43 000 €
Cession d'actifs	223 591 €	-	-
Total des ressources	449 518 €	200 000 €	43 000 €
Prélèvement fonds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

A.3/ Service divers

Charges	Exécuté 2014	Rectificatif 2015	Primitif 2016
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	86 451 €	112 870 €	88 962 €
Impôts et taxes	11 404 €	11 505 €	11 675 €
Dotations amort. et prov.	28 642 €	24 836 €	24 837 €
Concours financiers	-	-	-
Intérêts des emprunts	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	305 €	-	-
Total des charges	126 802 €	149 211 €	125 474 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	126 802 €	149 211 €	125 474 €

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015Objet : **BUDGET PRIMITIF 2016 - ANNEXE BUDGETAIRE**

Produits	Exécuté 2014	Rectificatif 2015	Primitif 2016
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	79 721 €	78 872 €	78 031 €
Subventions	-	-	-
Produits financiers	-	-	-
Autres produits	12 604 €	1 975 €	1 975 €
Reprise sur provisions	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-
Total des produits	92 325 €	80 847 €	80 006 €
Résultat déficitaire	34 477 €	68 364 €	45 468 €
Total général	126 802 €	149 211 €	125 474 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2014	Rectificatif 2015	Primitif 2016
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotations amort. et prov.	28 642 €	24 836 €	24 837 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	28 642 €	24 836 €	24 837 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	-	-	-
Déficit de l'exercice	34 477 €	68 364 €	45 468 €
Total diminution	34 477 €	68 364 €	45 468 €
Capacité d'autofinancement	-5 835 €	-43 528 €	-20 631 €

Opérations en capital	Exécuté 2014	Rectificatif 2015	Primitif 2016
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	0 €	0 €	0 €
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	-5 835 €	-43 528 €	-20 631 €
Emprunts et autres dettes	335 €	43 528 €	20 631 €
Subventions d'équipement	5 500 €	-	-
Total des ressources	0 €	0 €	0 €
Prélèvement fonds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015**Objet : DOCUMENTS D'URBANISME**

MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUQUY - MME DAMELET - MM. FONTENAT - FRATTA - GINOT - GIREAU - GUDERZO - JOUSSEAU - LUGAND - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. REY - VERNE

Intervention du Président BAILLY

Concernant les projets d'avis de la Chambre sur les documents d'urbanisme **4** doivent être juridiquement validés, eu égard au droit actuel sur les avis consultatifs des Chambres. Il s'agit :

- du projet de modification simplifiée du PLU de Chatillon-sur-Chalaronne
- du projet de révision du PLU d'Artemare
- du projet de révision du PLU de Lancrans
- du projet d'élaboration du PLU de St-Trivier-sur-Moignans

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Bailly, valide les avis émis par la Chambre.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 33
- Nombre de Membres présents 19
- Nombre de voix pour 19
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015

Objet : **ESPACE DE POLARISATION AIN - HAUTE-SAVOIE - SAVOIE : ECOLE DES MANAGERS**

Membres élus présents : MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUQUY - MME DAMELET - MM. FONTENAT - FRATTA - GINOT - GIREAU - GUDERZO - JOUSSEAU - LUGAND - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. REY - VERNE

Intervention du Président BAILLY

En 2007, la Chambre décidait d'adhérer au réseau national des Ecoles des Managers, réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, et d'ouvrir dans l'Ain une Ecole des Managers afin de permettre de former et accompagner les futurs repreneurs, en particulier dans le cadre de la transmission d'entreprise familiale.

Depuis sa création, l'EDM de l'Ain a ainsi formé près de 40 entrepreneurs, issus de secteurs d'activité aussi variés que le bâtiment, l'emballage, l'imprimerie, l'industrie agroalimentaire, la mécanique, la métallurgie, la plasturgie, les transports, l'hôtellerie, le commerce ou les services....

En novembre 2014, en raison d'un nombre insuffisant d'inscrits ne lui permettant pas de réunir les conditions favorables, tant sur le plan budgétaire que pédagogique pour démarrer une 6e promotion, la Chambre décidait de mettre en sommeil l'EDM.

Parrainée à son ouverture par l'Ecole des Managers de la Haute Savoie, l'Ecole des Managers de l'Ain a toujours gardé des liens étroits avec son homologue de Haute Savoie et a ainsi pu orienter les contacts/prospects de l'Ain vers l'EDM 74, depuis sa mise en sommeil.

Aussi, dans le cadre des travaux engagés au sein de l'espace de polarisation Ain - Haute-Savoie - Savoie, les axes de coopération envisagés en matière de formation ont ainsi permis de réétudier comment l'Ain et la Haute-Savoie pourraient travailler ensemble au niveau de l'EDM.

Il est proposé que la Chambre intègre l'association qui porte l'EDM 74, lui permettant ainsi de continuer à apporter une réponse en matière de formation de futurs repreneurs, selon les modalités ci-après :

- une participation au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'Association,
- une communication sur l'EDM 74 à partir de son site internet, son fil d'actu...,
- une promotion et commercialisation prioritairement axée sur une zone géographique se situant au plus à 1h30 d'Annecy,
- une rétribution à hauteur de 2 590€ TTC par stagiaire recruté pour suivre la formation à Annecy,
- une participation aux suivis, jurys et bilans des formations.

Il vous est demandé :

- de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la Chambre à l'association qui porte l'Ecole des Managers de la Haute-Savoie,
- de donner tous les pouvoirs à votre Président pour signer les conventions de financement correspondantes,
- de valider les désignations suivantes :
 - . Jean-Marc Bailly, comme représentant titulaire,
 - . Claire Nallet, comme représentante suppléante.

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Bailly

- autorise l'adhésion de la CCI de l'Ain à l'association qui porte l'EDM de la Haute-Savoie
- donne tout pouvoir au Président pour signer les conventions de financement correspondantes
- valide les désignations exposées ci-dessus.

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015

Objet : **ESPACE DE POLARISATION AIN - HAUTE-SAVOIE - SAVOIE : ECOLE DES MANAGERS**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 33
- Nombre de Membres présents 19
- Nombre de voix pour 19
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015**Objet : FONDS D'INTERVENTION POUR LA FORMATION**

Membres élus présents : MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUQUY - MME DAMELET - MM. FONTENAT - FRATTA - GINOT - GIREAU - GUDERZO - JOUSSEAU - LUGAND - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. REY - VERNE

Intervention du Président BAILLY

Depuis l'année 2003, la Chambre a créé un fonds d'intervention en faveur de la formation et de l'enseignement doté conjointement par la Chambre et le Conseil Départemental.

En 2015, ce fonds est doté de 152 000 € à parts égales.

Les demandes de financement formulées par les organismes sont examinées par un comité de pilotage composé de deux conseillers départementaux, Martine Tabouret et Yves Clayette, et de deux membres de la Chambre, Claire Nallet et votre serviteur, appuyés à titre consultatif par des agents de la Chambre et du Conseil Départemental.

Le comité de pilotage du 4 novembre 2015 a proposé d'allouer les subventions suivantes:

Bénéficiaires	Total	CCI Ain	CG 01
CECOF (CAP Vente Spécialisée)	14 000 €	7 000 €	7 000 €
CFA BTP (Bac Pro Travaux Publics)	40 000 €	20 000 €	20 000 €
IUT génie thermique (DUT)	17 396 €	8 698 €	8 698 €
Lycée Professionnel Carriat (Bac Pro Technicien Usinage)	814 €	407 €	407 €
MFR Cormaranche (de CAP à Ingénieurs Bois)	19 480 €	9 740 €	9 740 €
Total	91 690 €	45 845 €	45 845 €

Ces subventions feront l'objet d'une convention de financement précisant les engagements réciproques et notamment la période de réalisation des dépenses qui couvrira la période comprise entre la date de notification de la subvention et le 31 décembre de l'année suivante.

Il vous est demandé :

- de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces subventions,
- de donner tous les pouvoirs à votre Président pour signer les conventions de financement correspondantes.

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Bailly, délibère favorablement sur l'attribution des subventions dans les conditions exposées et donne tous les pouvoirs au Président pour signer les conventions de financement correspondantes.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 33
- Nombre de Membres présents 19
- Nombre de voix pour 19
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015**Objet : PARTICIPATION ILLUMINATION DU SQUARE JOUBERT**

MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUQUY - MME DAMELET - MM. FONTENAT - FRATTA - GINOT - GIREAU - GUDERZO - JOUSSEAU - LUGAND - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. REY - VERNE

Intervention de Dominique Cauquy - Trésorier

La Ville de Bourg-en-Bresse a contacté la Chambre pour un projet concernant le Square Joubert.

La Ville travaille en effet depuis quelques années à l'attractivité du cœur de ville. Cette dynamique a été lancée en partenariat avec les commerçants afin d'illuminer les rues durant la période de Noël; chaque partie prenante s'investissant pour moitié.

La Ville a souhaité amplifier la démarche en illuminant les squares et en sollicitant les entités les bordant.

Les illuminations de squares seront coordonnées avec les illuminations des rues, durant la période de Noël, du 8 décembre jusqu'à fin janvier.

Le concept repose sur une illumination évolutive du square sur 3 ans. L'animation sera à la fois lumineuse mais également en lien avec l'environnement notamment avec la statue du sculpteur bressan Alphonse Muscat "la sarclouse regardant l'heure au soleil".

Des points de rencontres avec le public pourront être organisés pour animer le lieu.

En complémentarité de l'action menée avec la Ville pour la dynamisation du commerce, le Bureau vous propose la participation de la CCI à cette opération, avec une subvention de 1 000 € / an pendant 3 ans.

L'Assemblée, vu l'exposé de Dominique Cauquy, Trésorier, donne son accord pour la participation de la CCI de l'Ain à cette opération et accorde une subvention de 1 000€ par an pendant 3 ans.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	33
- Nombre de Membres présents	19
- Nombre de voix pour	19
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015

Objet : **DESIGNATIONS - REPRESENTATIONS**

MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUQUY - MME DAMELET - MM. FONTENAT - FRATTA - GINOT - GIREAU - GUDERZO - JOUSSEAU - LUGAND - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. REY - VERNE

Intervention du président Bailly

❖ Désignations

Conseiller Technique Economique

- Philippe Pradel, Société AMOPE, Equipe Locale "Dombes Côtière"

Conseiller Technique

- Patricia Barthélémy, responsable de l'Unité Territoriale de l'Ain, au sein de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi de Rhône-Alpes) en remplacement de Dominique Chavand.

❖ Représentations

Conseil Economique, Environnemental et Social Territorial (C2EST)

Nouvelle instance regroupant le Conseil Economique et Social Local (CESL) de Bourg-en-Bresse et le Conseil Local de Développement (CLD) du Bassin de Bourg-en-Bresse en un conseil unique pour l'ensemble du Bassin de Bourg-en-Bresse

- Michel Gallet

Jury de délivrance des diplômes dans le secteur funéraire (renouvellement)

- Henri Perradin

Filière Numérique du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse

- Comité de Pilotage : Dominique Cauquy

Groupe d'Action Locale (GAL) Avenir Dombes Saône

- Comité de programmation Leader
 - Michel Philibert, Titulaire
 - Jean-Benoît Guichardon, Suppléant

Lycée général et technologique Edgar Quinet - Personnalités qualifiées

A la demande du Proviseur Lamoine, sont désignés pour représenter la CCI au Conseil d'Administration :

- Président Bailly, Titulaire
- Christophe DUSSAUD, Suppléant

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Bailly, valide les représentations exposées ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	33
- Nombre de Membres présents	19
- Nombre de voix pour	19
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015**Objet : SALON DU GOURMET D'AMBERIEU-EN-BUGEY**

MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUQUY - MME DAMELET - MM. FONTENAT - FRATTA - GINOT - GIREAU - GUDERZO - JOUSSEAU - LUGAND - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. REY - VERNE

Intervention de Dominique Cauquy - Trésorier

Les organisateurs du Salon du Gourmet à Ambérieu sollicitent une subvention exceptionnelle de la Chambre pour la dotation d'un concours d'apprentis du CECOF pour cette occasion.

Compte tenu de notre implication dans le CECOF, le Bureau vous propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 €.

L'Assemblée, vu l'exposé de Dominique Cauquy, Trésorier, donne son accord pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300€ pour la dotation du concours d'apprentis du CECOF lors du Salon du Gourmet d'Ambérieu en Bugey.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	33
- Nombre de Membres présents	19
- Nombre de voix pour	19
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Arrêté SG n° 2015-73 relatif à modification de la composition de la commission académique d'action sociale de l'académie de Grenoble

Le recteur de l'académie de Grenoble,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment articles 8 bis et 9, ensemble loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;

Vu l'arrêté SG n° 2015-04 du 15 janvier 2015 relatif à la composition de la commission académique d'action sociale de l'académie de Grenoble ;

Vu les propositions de modifications présentées par la Mutuelle générale de l'éducation nationale en date du 15 novembre 2015.

Arrête

Article 1 : La composition de la commission académique d'action sociale de l'académie de Grenoble est modifiée comme suit :

Le recteur de l'académie de Grenoble ou son représentant, président ;

La directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Isère ou son représentant.

Représentants des personnels (7 sièges)

FSU (4 sièges)

Titulaires

Monsieur Blaise PAILLARD
Monsieur Luc BASTRENTAZ
Madame Christine VAGNERRE
Monsieur Dominique PIERRE

Suppléants

Madame Chantal BLANC-TAILLEUR
Madame Alice GISPERT
Madame Annie ANSELME
Madame Françoise GUILLAUME

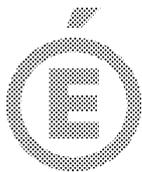
Sgen-CFDT (1 siège)

Titulaire

Madame Christiane POLETTI

Suppléant

Madame Catherine LE COZ



UNSA Education (1 siège)

Titulaire

Monsieur Richard GIRERD

Suppléant

Madame Marie-Christine BEDOUIN BOUREL

FNEC-FP-FO (1 siège)

Titulaire

Monsieur René HAMEL

Suppléant

Madame Patricia CALLEC

Représentants de la Mutuelle générale de l'éducation nationale (7 sièges)

Titulaires

Monsieur Philippe LIXI

Monsieur Frédéric VERGES

Monsieur Jean-Marie BOUGET

Madame Martine ETHIEVANT

Monsieur Jean-Louis TARDITI

Madame Bernadette BREGEARD

Monsieur Pascal REY

Suppléants

Monsieur Jean-Yves LACROIX

Madame Claudine NADAL

Monsieur Christian TURPAULT

Madame Valérie BIBOLLET

Madame Christine MERLIN

Madame Martine HEUILLARD

Monsieur Frédéric BEAUDERON

Article 2 : Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions relatives à l'action sociale. Assiste en outre aux réunions de la commission académique d'action sociale, l'assistante sociale, conseillère technique auprès du recteur.

Article 3 : Les personnes mentionnées dans le présent arrêté exerceront leurs fonctions jusqu'à l'expiration des mandats en cours, le 22 janvier 2019.

Article 4 : L'arrêté SG n° 2015-04 du 15 janvier 2015 relatif à la composition de la commission académique d'action sociale de l'académie de Grenoble est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général de l'académie de Grenoble est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Rhône-Alpes.

Grenoble, le 7 décembre 2015

Pour le recteur et par délégation,
Le directeur des ressources humaines,

Bruno MARTIN